

Communiqué de presse

Cour d'appel de Riom

Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Le Puy-en-Velay (43), le 30 mars 2022.

Le 4 mars 2022, le président du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay (43) a validé la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) en matière environnementale conclue le 6 janvier 2022 par le procureur de la République du Puy-en-Velay et la Société par Actions Simplifiées AFF VISSERIE (RC 813 085 552), en application de l'article 41-1-3 du code de procédure pénale.

Cette procédure fait suite à l'enquête préliminaire ouverte le 4 mai 2021 à MONISTROL-SUR-LOIRE (43) contre la Société par Actions Simplifiées AFF VISSERIE, du chef de déversement par personne morale, par imprudence ou négligence de substances nuisibles dans les eaux souterraines superficielles ou de la mer, dont les investigations avaient été confiées à la communauté de brigades de gendarmerie de MONISTROL-SUR-LOIRE (43). Il s'agissait en l'espèce ici de déversement dans la rivière Chaponas d'hydrocarbure de type « Thermisol ».

Aux termes de la CJIP, la Société par Actions Simplifiées AFF VISSERIE s'engage :

- À verser au Trésor Public, dans un délai de 6 mois, une amende d'intérêt public d'un montant de 3.000 € ;
- À s'astreindre à un programme de mise en conformité d'une durée de 30 mois, sous le contrôle des services compétents du ministère de l'environnement ;
- À réparer le préjudice environnemental et piscicole évalué à hauteur de 3.000 € au bénéfice de la Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Loire et de 3.000 € au bénéfice de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA), dans un délai de 6 mois.

Sous réserve du paiement du montant de l'amende d'intérêt public, de mise en œuvre des mesures de réparation et de mise en conformité, la validation de la CJIP acte la fin des poursuites engagées contre la Société par Actions Simplifiées AFF VISSERIE.

Il s'agit de la 3^{ème} CJIP signée par le parquet du Puy-en-Velay, en matière environnementale.

P/ Le procureur de la République

Vice Procureur
de la République
Rodolphe PAR

